



## voyage avec enfants mineurs, parents séparés

Par **ninie0601**, le **16/02/2011** à **22:06**

Bonjour,

Je suis la maman de 2 enfants dont je vais faire leur passeport.

La résidence habituelle est fixée chez moi. Nous exerçons l'autorité parentale conjointe. Le jugement a été notifié, nous n'étions pas mariés.

Ai-je le droit de partir en vacances à l'étranger avec mes deux enfants, pendant mes périodes de garde lors des vacances scolaires, sans le consentement de leur père ??

Par **Claralea**, le **16/02/2011** à **22:59**

Si vous partez à l'étranger et que le père qui a l'autorité parentale conjointe n'est pas d'accord, il peut faire demander au juge une interdiction de quitter le territoire français, A ce moment là, il peut aller à la préfecture pour le déclarer, la préfecture prévient le ministère de l'intérieur, qui à son tour prévient les douanes air, mer et terre